



## Développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins de la population actuelle sans compromettre la capacité de nos descendants à assurer les leurs.

L'objectif du développement durable est d'établir un mode de fonctionnement de la société qui trouve un équilibre cohérent et viable à long terme entre les trois domaines économique, social et environnemental.

Au niveau de la mise en pratique, le développement durable n'est pas à percevoir comme un vernis ou une "couche de plus" mais bien comme une "façon de penser et de faire autrement", un changement nécessaire dans le fonctionnement de notre société pour la rendre plus responsable, équitable et solidaire. Cela ne signifie pas un retour en arrière ou une diminution de la qualité de vie mais certainement un changement d'habitudes et sait-on jamais, une contribution à notre bonheur dans une société moins stressante et moins gaspilleuse.

La mise en oeuvre d'un tel programme implique la participation de chaque citoyen, de chaque communauté publique ou privée et de chaque entreprise. Le débat doit être public, tous doivent prendre part à la discussion, aux choix des objectifs et aux décisions. Le caractère participatif de la démarche est essentiel.

En Suisse, le développement durable n'est pas une approche facultative mais un objectif politique inscrit dans les constitutions fédérale et cantonale vaudoise.

Dès 1997, le Conseil fédéral s'est doté d'une stratégie pour le développement durable basée sur 15 critères dans les trois domaines économique, environnemental et social.

### Dimension économique

- Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à une répartition sociale et territoriale équitable.
- Au minimum maintenir le capital de production basé sur le capital social et humain et en assurer la croissance qualitative.
- Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie.
- Influencer sur l'économie en premier lieu par les mécanismes de marché (prix), en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes.
- Gérer les fonds publics sans préjudice pour les générations futures (par ex. dettes, dilapidation des valeurs).

### Dimension sociale

- Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large.
- Garantir la formation et donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus.
- Encourager la culture, ainsi que le maintien et développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social.
- Garantir les mêmes droits et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités, ainsi que la reconnaissance des droits de l'homme.
- Favoriser la solidarité intra et intergénérationnelles, ainsi qu'à l'échelle planétaire.

### Dimension environnementale

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité.
- Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du niveau de régénération ou de production naturelle.
- Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables.
- Abaisser la charge en substances polluantes à un niveau inoffensif pour l'environnement et les humains.
- Prévenir ou réduire les effets de catastrophes écologiques et ne prendre le risque d'accident que lorsque les dommages provoqués par le sinistre potentiel le plus grave ne persistent pas au-delà d'une génération.